

Manager la prévention des risques professionnels

Ce programme vise à :

- Prendre du recul sur la situation de votre établissement au regard de la prévention des risques professionnels (en vue de la certification V3 prévue en 2012)
- Choisir et formuler des objectifs pertinents
- Evaluer le niveau d'implication des principaux acteurs
- Définir les grands axes de la politique de prévention à moyen terme.

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Cadres – Personnels d'encadrement – Chefs de projet.

CONCEPTEUR – FORMATEUR

Consultant – Formateur.

Ingénieur consultant marketing et communication.

MÉTHODE – MODE D'EXERCICE DU PARTICIPANT

Méthode démonstrative.

Mode d'Exercice du Participant : Formation présentielle.

> Un support de formation est remis à chaque participant.

CONTENU CONFORME AUX EXIGENCES DPC

Etape 1 : EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Elle sera réalisée avant la formation à l'aide de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » partie 1 : questionnaire relatif aux attentes de chaque participant en lien avec les objectifs du programme et ses pratiques professionnelles.



**PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR**

Parc de l'innovation, 183 rue de Menin
59520 Marquette-lez-Lille
Tél.: 03.20.91.79.79

Manager la prévention des risques professionnels

Etape 2 : ACQUISITION ET PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES

> Les hommes et les femmes au cœur de la démarche :

Notre démarche est centrée sur le personnel de l'établissement (encadrement, salariés, membres du CHSCT). Il est fondamental de comprendre ce qu'ils connaissent sur le sujet de la prévention des risques professionnels, comment ils l'intègrent dans leurs pratiques quotidiennes, quelle est leur appréciation de la situation... C'est pourquoi la partie la plus importante est la série d'entretiens.

C'est également pourquoi nous mettons la communication et le management comme garantie essentielle de succès.

> Une méthodologie rigoureuse :

Une démarche de prévention se gagne dans le temps. Commencer cette démarche est un projet à moyen-long terme. Une démarche de prévention doit être progressive.

Le principal risque est de réaliser une série d'actions ponctuelles sans fil conducteur, qui finalement n'apporte pas des résultats à la hauteur de l'investissement de l'établissement.

Notre méthodologie vous aidera à formuler des objectifs correspondants à la situation de votre établissement, à les hiérarchiser dans le temps. Ainsi votre communication sera plus claire et motivante pour les salariés.

> Les étapes de la démarche :

- Un état des lieux partant de l'existant de l'entreprise (DU, CHSCT, actions réalisées, démarches CRAM...),
- Des entretiens avec les principaux acteurs ciblés avec la direction pour évaluer leur degré de connaissance et d'implication sur ce sujet,
- Une journée de formation auprès de l'encadrement (8 personnes) pour donner les éléments pour mettre en place une démarche dynamique de prévention des risques professionnels permettant de répondre aux exigences de la certification.

A l'issue de cette formation, les acteurs seront capables de mettre en place une politique de gestion des risques et la faire vivre dans l'établissement.



Manager la prévention des risques professionnels

Etape 3 : EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION permettant la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration

A l'issue de la formation, des évaluations des acquis de la formation (Article L.6353-1 du CDT) et de la satisfaction seront réalisées par le formateur. Le prestataire délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

La partie 2 de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » servira d'outil de formalisation d'un plan d'actions visant l'amélioration des pratiques professionnelles et d'évaluation des actions correctives mises en place.

Une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu (DPC) sera fournie aux participants conformément à l'arrêté du 25 juillet 2013 relatif au DPC.



**PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR**

Parc de l'innovation, 183 rue de Menin
59520 Marquette-lez-Lille
Tél.: 03.20.91.79.79